

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☐ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☐ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
☐	☐	☐	☐	☒	☐
12x	16x	20x	24x	28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

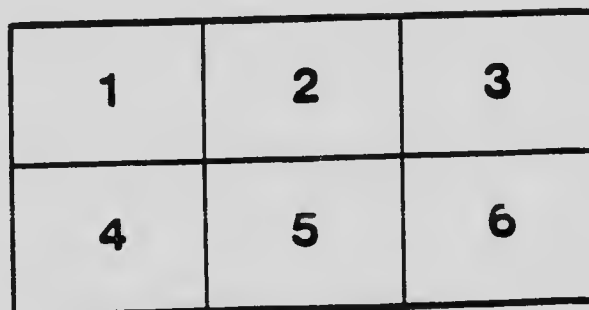
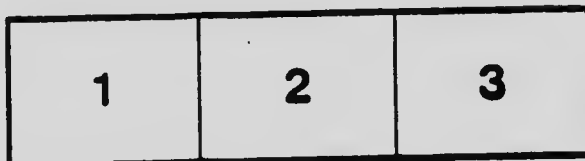
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

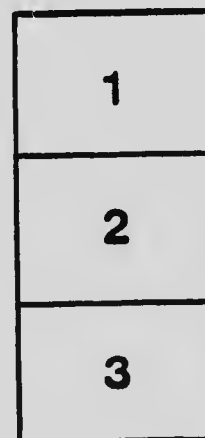
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

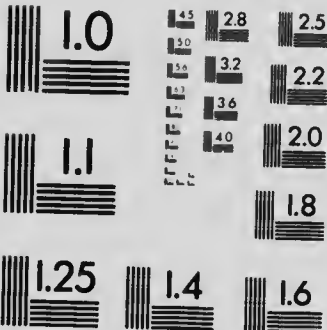
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5999 - Fax

DISCOURS PRONONCÉ PAR
L'HONORABLE CHARLES MURPHY
à la
CHAMBRE DES COMMUNES

Le 29 Novembre 1911

EN SUPPORT DE
L'AMENDEMENT À L'ADRESSE EN RÉPONSE
AU DISCOURS DU TRÔNE

Proposé Par
SIR WILFRID LAURIER

10000

1088

1911

-444

En amendement à la proposition demandant d'adopter l'adresse Sir WILFRID LAURIER proposa:

Que les mots suivants y fussent ajoutés:

Nous soumettons respectueusement à votre Altesse Royale que par une résolution de cette Chambre, adoptée le 31 mars 1899, il fut affirmé que:

Cette Chambre reconnaît en entier les obligations du peuple canadien qui, tout en augmentant en nombre et en richesse, doit assumer une plus large part des responsabilités de la défense nationale.

Et:

Cette Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire pour promouvoir l'organisation rapide d'un service naval canadien.

Qu'en vertu de cette résolution l'administration précédente procéda à adopter une politique définie d'organisation navale.

Qu'en vertu de cette politique, ainsi que de la question de défense navale en général, il y a dans le présent cabinet un conflit d'opinions; quelques-uns de ses membres ayant à maintes reprises, avant et après les dernières élections, dénoncé la défense navale sous aucune forme.

Nous soumettons respectueusement à votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental de tout gouvernement constitutionnel que les conseillers de la Couronne soient tous d'accord sur toutes les questions importantes d'intérêt public et que l'inclusion par le premier ministre, dans le présent cabinet, de membres ayant des idées opposées sur une question de la plus grande importance pour le Dominion et l'Empire est contraire à tous les principes de gouvernement constitutionnel et ne devrait pas recevoir l'approbation de cette Chambre.

Parlant en faveur de l'amendement ci-dessus l'HON. CHAS. MURPHY (Russell) dit:—Ce n'est pas simplement pour me conformer à la coutume, monsieur l'Orateur, que je désire joindre mes félicitations à celles qui ont été offertes déjà par les orateurs précédents à l'auteur de la motion relative à l'adresse (M. R. Bennett) et à son collègue (M. Sévigny), qui l'a appuyé, pour la manière remarquable avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche à l'ouverture du Parlement.

En adressant mes compliments à ces deux honorables députés je le fais parce que je pense qu'ils méritent toutes les louanges dont ils ont été l'objet. Et à ce propos, permettez-moi de féliciter nos honorables adversaires de la manière avec laquelle ils ont complimenté le très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) à l'occasion du 70^e anniversaire de sa naissance. La cordialité, la sincérité évidente de leurs félicitations me rappellent un incident qui s'est produit quand feu lord Russell de Killowen, plaidait devant le tribunal comme avocat-conseil de M. Parnell lors de son fameux procès contre le "London Times". M. Asquith, aujourd'hui premier ministre d'Angleterre était associé dans ce procès avec lord Russell—alors sir Charles Russell.

Pendant que sir Ch. Russell parlait, des papiers qu'il avait devant lui tombèrent par terre; quelques instants après, voulant les consulter et ne les trouvant pas, il demanda: "Où sont mes papiers?" M. Asquith qui était occupé à les ramasser, répondit: "A vos pieds, monsieur, comme nous tous".

Pour rendre hommage au mérite du chef libéral, nos honorables adversaires ne se sont pas servi des paroles mêmes de M. Asquith, mais leurs éloges décrivent la position qu'occupe mon très honorable ami dans le Parlement avec autant de vérité que le compliment de M. Asquith décrivait la position de sir Ch. Russell au barreau d'Angleterre.

Avant d'entrer dans la discussion de l'amendement, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous féliciter de votre élévation au poste honorable que vous occupez. Je n'ai aucun doute que vous mettez à exécution votre désir exprimé d'apporter la plus grande impartialité dans l'accomplissement de vos hautes fonctions, et à titre de membre de l'opposition je puis vous assurer que vous nous trouverez toujours disposés à vous apporter notre concours pour maintenir la dignité de nos délibérations.

Le principe sur lequel est basé l'amendement qui nous a été remis par l'honorable chef de l'opposition est un des plus importants qui puisse occuper l'attention de cette Chambre. On peut dire qu'il touche aux racines mêmes du Gouvernement responsable. En le rejetant, le parti conservateur déclarera qu'il a décidé de substituer une politique d'expédients à la doctrine constitutionnelle. Le rejet de cet amendement équivaut à dire que si un chef de parti victorieux est embarrassé par les éléments disparates de sa majorité, il pourra appeler dans son cabinet des hommes professant des opinions absolument opposées sur toutes les grandes questions d'intérêt public, pourvu qu'ils soient d'accord sur une seule question—la nécessité, dans l'intérêt de leur parti de tenir leurs adversaires dans l'opposition.

Telle est, en effet, l'attitude prise par les membres de ce Gouvernement de coalition et par les honorables députés de la droite qui ont pris part au débat. Je n'ai aucun doute que c'est aussi l'attitude que sont disposés à prendre toutes les factions qui appuient le Gouvernement.

Cette situation est sans précédent dans l'histoire politique du pays, mais ce n'est pas le seul spectacle étrange que nous présente ce gouvernement de coalition. Pour la première fois dans un pays de gouvernement constitutionnel, nous voyons un gouvernement

dont le véritable chef ne siège ni au Sénat ni à la Chambre des communes, et qui, par conséquent, n'est pas responsable au peuple. L'honorable premier ministre est bien le chef titulaire du gouvernement. Mais le véritable chef, c'est M. Henri Bourassa, le directeur du "Devoir" et le chef du parti nationaliste dans la province de Québec. Ce n'est pas tout, encore. Le premier ministre ne reçoit pas ses instructions directement de M. Bourassa; il les reçoit par l'intermédiaire du ministre des Travaux publics (M. Monk) ou de M. Armand Lavergne. C'est ainsi que le premier ministre n'occupe que le deuxième ou le troisième rang dans la direction du gouvernement.

On ne pouvait pas rendre plus directement hommage à l'influence politique de M. Bourassa qu'en lui reconnaissant cette ascendance sur un parti auquel il n'a jamais appartenu, et dans lequel, à l'heure présente, il dédaigne d'entrer. Sa suprématie devient plus évidente encore si on se rappelle ce que l'"Orange Sentinel", un journal de Toronto, disait de lui et de son parti, au lendemain des élections. Ce journal n'a jamais refusé son appui au parti conservateur et il a qualité pour parler au nom de ce parti. Dans son numéro du 28 septembre dernier, il passait en revue la situation politique et disait :

Le parti nationaliste restera indépendant du Ministère Borden.

M. Bourassa a déclaré qu'il restera indépendant du Gouvernement qui sera bientôt formé. C'est une excellente nouvelle. Il continuera, dit-il, à combattre pour les principes qu'il a soutenus. Ces principes, ainsi qu'il les a expliqués dans ses discours, le gouvernement Borden ne peut pas les accepter, sans perdre l'appui des électeurs d'Ontario. La campagne nationaliste est un danger pour l'intégrité de l'Empire. Nous n'avons jamais hésité à exprimer notre opinion sur ce parti et sur son chef. Notre hostilité à sir Wilfrid Laurier provenait de sa soumission aux ultramontains. Le grief de M. Bourassa, c'est qu'il n'a pas assez fait pour sa race et sa religion. Le "Sentinel" est d'opinion qu'il en a trop fait.

Assurément, si Sir Wilfrid Laurier n'est pas allé assez loin au gré de M. Bourassa, il n'y a rien dans la carrière de M. Borden qui permette à M. Bourassa de supposer que le nouveau premier ministre sera plus docile aux désirs des nationalistes. Nous sommes satisfaits de voir M. Bourassa se tenir à l'écart. Qu'il continue sa campagne dans Québec. Il pourra y obtenir des succès. Mais il doit comprendre que plus il luttera pour l'expansion de l'influence française au Canada, plus les électeurs de langue anglaise se grouperont solidement à la suite de celui qui lui résistera.

Si M. Bourassa veut faire une étude raisonnée du résultat de la dernière élection il verra que pour la première fois depuis la confédération nous avons à Ottawa un gouvernement en état de résister aux agitateurs de Québec. C'est ce qui ressort de la dernière élection, et ce résultat est consolant pour la race dominante. Cela veut dire simplement que la minorité ne gouvernera plus. La légende qu'un parti ne peut pas remporter une élection fédérale sans l'appui de Québec est détruite. En permettant à nos hommes publics et aux électeurs canadiens de constater cet état de choses, M. Bourassa a rendu un réel service.

Fier langage aussitôt ravalé! Nobles espérances aussitôt déçues! M. Bourassa qui connaissait mieux que le "Sentinel" l'homme auquel il avait affaire se moqua des menaces de ce journal; il profita des avantages de sa

position et, aujourd'hui, c'est lui qui tient la barre, sur le navire de l'État. Il le dirige vers des régions d'où les nationalistes espèrent qu'il ne sortira ni marine canadienne ni contribution à la marine anglaise.

Il a été plusieurs fois démontré, au cours du présent débat, que la situation qui nous est faite par ce ministère de coalition est sans exemple dans un pays constitutionnel. Sur quel précédent le premier ministre s'est-il appuyé? Il ce nous l'a pas encore dit, mais comme c'est un homme à l'esprit cultivé et de beaucoup de lecture, il a dû rencontrer quelque part un modèle qu'il a entrepris d'imiter.

Tout porte à croire qu'il a puisé son modèle dans une forme de gouvernement en vigueur dans ce pays, à l'époque où l'homme de la forêt était roi et maître. En l'absence de tout renseignement de la part du premier ministre, il est difficile de préciser, mais ceux qui se rappellent ce que dit Parkman de l'organisation de la fédération des Iroquois, remarqueront une ressemblance frappante entre cette institution et la composition du présent ministère.

Parkman nous apprend qu'à la suite de dissensions profondes, les Iroquois se divisèrent en cinq nations distinctes, les Mohawks, les Oneidas, les Onondagas, les Cayugas et les Senecas. Il y eut ensuite des subdivisions, en plusieurs clans, ayant chacun un nom propre, le clan du Loup, du Faucon, du Renard, de l'Ours et de la Tortue.

Notre historien explique que ces clans n'étaient pas réellement séparés les uns des autres, mais étaient disséminés dans la fédération. Ainsi, un Seneca et un Mohawk pouvaient appartenir respectivement au clan de l'Ours et du Loup, et un Renard pouvait être un Seneca. C'est un peu embarrassant pour nos idées modernes, sans compter que la confusion augmentait avec le nombre des clans. Cependant Parkman explique que divisés et subdivisés comme ils l'étaient, les Iroquois étaient unis par un lien commun, celui de massacrer l'ennemi et de se venger de ses dépoüilles. A mon sens, c'est là que le premier ministre est allé chercher son modèle.

Il suffit de se rappeler ce que l'honorable député de Toronto-ouest (M. Osler) disait l'autre jour aux conservateurs du quartier 6 de cette ville, pour comprendre l'embarras du premier ministre quand, pour former son cabinet, il s'est trouvé en présence des Loups, des Renards, des Faucons, des Ours et des Tortues, professant chacun des opinions divergentes. Mais la fédération iroquoise lui enseignait un moyen de se tirer d'embarras. Que lui importait-il si ceux qu'il appelait dans son ministère n'étaient en faveur d'un tarif réduit ou d'un tarif aussi élevé que le gibet d'Amas; que lui importait qu'ils voulaient des Drendnought, une contribution en argent, ou pas de marine du tout. Du moment qu'ils s'entendaient sur un point et acceptaient comme devise "Tout pour chasser Laurier et les libéraux du pouvoir", ils devenaient ministres; ils avaient qualité pour devenir ses collègues, et prendre la responsabilité collective de régler toutes les grandes questions d'intérêt public.

La ressemblance entre la fédération irquoise et le présent Gouvernement ne s'arrête pas là. Parkman explique que les clans étaient loin d'être égaux en nombre, en influence et en dignité. Certains clans pouvaient fournir un chef à la nation; d'autres avaient le droit d'en fournir trois, et un clan particulier était autorisé à fournir jusqu'à quatre; d'autres clans moins importants étaient entièrement privés de cet honneur. C'est sans doute de ce précédent que le premier ministre s'est inspiré quand il a donné trois portefeuilles et la position d'orateur suppléant aux nationalistes et n'a pas donné un seul représentant dans son cabinet à l'importante dénomination prédytérénne. Je dois ajouter, monsieur l'Orateur, que cette omission nous a été signalée par le "Citizen" d'Ottawa, qui est l'organe du nouveau Gouvernement.

Ces jours derniers l'honorable ministre des Travaux publics demandait à l'honorable député de Red-Deer (M. Clark) de lui citer dans l'histoire constitutionnelle des trois derniers siècles, des représentations à la couronne, comme celles qu'on trouve dans l'amendement. L'honorable député de Shafford (M. Boivin) s'est chargé de répondre au ministre des Travaux publics. Il aurait pu se borner à dire non, puisqu'une situation comme celle-ci ne s'est jamais présentée en Angleterre. Mais quand le ministre posait cette question, il oubliait que l'honorable député de Red-Deer y avait répondu par anticipation et avait cité l'exemple de lord James Hereford, du duc de Devonshire et de certains autres hommes d'Etat qui avaient refusé de faire partie d'un ministère quand ils n'approuvaient pas la politique du premier ministre.

En réponse aux critiques contre le personnel du cabinet, l'honorable ministre des Travaux publics a cité le cas de M. Tarte et celui de M. Dobell, deux anciens conservateurs qui avaient été appelés à faire partie du cabinet Laurier en 1896. Mais il n'y a aucune analogie entre ces cas, et celui qui nous occupe. Ni M. Tarte ni M. Dobell n'avaient combattu la politique du chef du parti libéral, comme certains ministres actuels ont combattu celle du présent premier ministre jusqu'à leur entrée dans le ministère.

Jusqu'à l'année 1896 M. Tarte avait travaillé en étroite harmonie avec le parti libéral et, en 1891, de concert avec les libéraux, il avait été principal agent lors d'une enquête à propos de scandales qui eurent pour résultats ultérieurs la défaite entière et complète du gouvernement conservateur d'alors; aux élections suivantes il se porta candidat du très honorable sir Wilfrid Laurier. Quant à M. Dobell, il est bon de rappeler qu'il fut élu à une élection partielle en 1895 et que sir Wilfrid Laurier le réclama alors comme l'un de ses partisans, parce que M. Dobell avait inscrit à son programme un article favorisant la réciprocité avec les Etats-Unis. Mais, quand sir Wilfrid Laurier exprima cette prétention à la Chambre, qu'avons-nous vu? M. Foster, aujourd'hui ministre du Commerce et de l'Industrie prit la parole pour le contredire sur ce point parce que la réciprocité avait été l'un des articles primordiaux du programme énoncé par le parti conservateur durant plusieurs an-

nées auparavant. Il est donc bon de se souvenir de M. Tarte et M. Dobell, avant leur entrée dans le cabinet libéral, n'avaient pas entretenu longtemps auparavant les idées pronées par le premier ministre libéral mais que, nonobstant ce détail, ils se trouvaient complètement d'accord avec lui sur toutes questions de politique générale et même sur toutes matières d'intérêt moindre. Les orateurs de la gauche qui n'ont précédé dans ce débat ont fait ressortir la ligne de démarcation qui sépare sur la question de la marine de guerre les ministres qui sont aujourd'hui à la tête des affaires du pays; on peut trouver un certain intérêt à examiner cette question un peu plus à fond dans le but de comprendre encore mieux comment et quand ces divergences d'opinion se sont produites. Il est vrai que l'honorable premier ministre (M. Borden) et l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster) et les partisans qui les comptaient alors en cette Chambre ont approuvé le projet de résolution du 29 mars 1909 et que ce projet, quelques mois plus tard, recevait l'approbation unanime de la députation.

A l'appui de ce que j'avance je pourrais citer—après d'autres orateurs de la gauche—le discours que prononça l'honorable M. Borden, le 1er juillet 1909, tout aussi bien que la harangue qu'il fit le 11 octobre suivant à Halifax à son retour d'Angleterre. Toutefois, il existe un autre discours dont on n'a point parlé jusqu'à présent au cours de ce débat et c'est celui qu'a prononcé le 18 avril 1909 l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie dans la ville de Toronto, à une réunion du club conservateur de Toronto-centre et de Toronto-sud. Un télégramme de Toronto adressé à la "Gazette", de Montréal, à la date du 18 avril 1909 disait:

George E. Foster a insisté sur l'urgence de prendre des mesures préliminaires en vue de la création d'une marine de guerre canadienne et sur la nécessité d'arrêter des mesures pour venir en aide à la Grande Bretagne en ce qui concerne la défense du Canada. Il a terminé en disant qu'il instaurait que le Canada traçât le premier pas devant germer cette idée qui devait se développer jusqu'à constituer une véritable marine de guerre qui nous appartenait en propre.

Lorsque nous entendons répéter ces mêmes paroles aujourd'hui, nous reconnaissons les paroles déjà énoncées, parce que ce sont bien les mêmes paroles dont se servit la même personne (M. Foster) dans le discours éloquent qu'il prononça à cette Chambre le 19 mars 1909, à l'appui d'un projet de résolution, que son parti ignore aujourd'hui.

Il est intéressant de noter que l'honorable premier ministre et ses partisans de langue anglaise s'en étaient si étroitement à ce projet de résolution pendant tout le jour où l'on a connu le résultat de l'élection de Drummond-Arthabaska et que, par conséquent, nos adversaires avaient changé de tactique. Toutefois, ce n'est pas là exposer la question dans son véritable jour. Antérieurement à ces élections il s'était opéré des développements qui ont changé dans une certaine mesure le sujet duquel je crois qu'il est intéressant de tenir la Chambre certains renseignements. Dans les reprises, au cours

de ce débat, nous avons entendu exprimer l'idée que c'était Toronto qui avait obligé l'honorable ministre d'abandonner l'attitude qu'il avait prise sur cette question d'une marine de guerre. Loin de moi l'idée de mettre en doute l'honneur que Toronto peut surroger sous ce rapport, mais pour lui rendre justice, je dois dire que la pression, dans le sens que j'ai indiqué, ne venait pas de Toronto, mais de Winnipeg et d'un personnage aussi important que l'était lui-même l'ex-ministre des Travaux publics dans le ministère du Manitoba, lequel remplit aujourd'hui la fonction de ministre de l'Intérieur (M. Rogers) dans ce cabinet de coalition. La première idée que le public a pu se former de la possibilité d'une pression semblable est venue de la publication d'une dépêche adressée de Winnipeg à la "Gazette", de Montréal, le 16 avril 1909 et qui prétendait indiquer le résultat d'une entrevue avec le ministre de l'Intérieur d'aujourd'hui. Afin de retracer la genèse de ce changement de front, je me permettrai de lire certaines parties de cette dépêche:

L'honorable Robert Rogers, ministre des Travaux publics, a conclu aujourd'hui, de façon non équivoque la politique navale de sir Wilfrid Laurier qu'il a qualifiée de politique d'expédients en disant la nouvelle que sir Frederick Borden et que M. Brodeur partiraient pour l'Angleterre immédiatement après la session dans le but de consulter les autorités impériales.

Une VOIX: Très bien! très bien!

L'hon. M. MURPHY: Si je ne me trompe, un honorable membre de la droite crie: "Très bien! très bien!" Je lui demanderais de réserver ses applaudissements pour le paragraphe suivant:

M. Rogers a dit que les navires de guerre du type Dreadnought seuls ne peuvent servir à conserver la suprématie de la Grande-Bretagne sur l'océan. Il appartient au Canada de dire s'il fournira un ou plusieurs navires de ce type. Si nous répondions dans la négative, cela semblerait plus digne, plus courageux et plus admirable de le déclarer en toute sincérité que de nous retrancher derrière des projets de résolution à l'eau de rose et...

Je recommande ce qui suit à l'attention de l'honorable député qui a dit: "Très bien".

... et que de parler d'envoyer les ministres à Londres à seule fin de tuer le temps.

Non, conclut M. Rogers, je ne crois pas que le gouvernement Laurier ait l'intention de se soumettre aux termes de ce projet de résolution et l'on constatera que sir Wilfrid Laurier ne recevra point de messages de félicitations du roi, ou d'autres personnages importants de Londres à propos de sa politique de marine de guerre.

Voilà, autant que je le sache, le premier signe d'activité qu'a donné l'honorable ministre qui s'est fait le grand tentateur à l'endroit de l'élément de langue anglaise du parti conservateur sur cette question d'une marine de guerre. On se rappellera que M. Borden se trouvait en Angleterre au cours de l'été de 1909; on se souviendra également que durant son séjour dans la mère patrie, son collègue, le ministre du Commerce et de l'Industrie, visitait l'Ouest. On lui a préparé un banquet à Winnipeg même et auquel assistait celui qui remplit maintenant la fonction de ministre de l'Inté-

rieur et qui était l'un des principaux convives.

A ce banquet de Winnipeg et dans d'autres circonstances qui se sont déroulées dans d'autres endroits de l'Ouest, l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster) a prononcé des discours dont chacun indiquait que lui aussi subissait graduellement l'influence de cette tentation subtile et que, degré par degré, il se préparait à abandonner l'attitude qu'il avait si vaillamment prise en cette enceinte le 29 mars 1909.

Après le retour d'Angleterre de l'honorable premier ministre (M. Borden), après que ce dernier eut prononcé son discours d'Halifax où il réaffirmait l'attitude qu'il avait prise sur ce projet de résolution et où il déclarait n'avoir pas changé de sentiment depuis ce temps-là, que s'est-il produit? Une entrevue très significative eut lieu entre mon honorable ami, le premier ministre (M. Borden), et le grand tentateur de Winnipeg, M. Robert Rogers. Ce fut dans la ville de Toronto que ces deux hommes se rencontrèrent — tête à tête et c'est peut-être la connaissance de cette entrevue qui a porté certaines gens à croire que la pression exercée sur le premier ministre pour lui faire changer d'attitude venait de Toronto, et non pas de Winnipeg. Le "Mail and Empire", dans son numéro du 1er novembre 1909, nous donne le compte-rendu suivant de cette entrevue:

L'honorable Robert Rogers, ministre des Travaux publics au Manitoba, était à l'hôtel King Edward hier. Il est parti pour Montréal hier soir. Au cours de la journée il a eu une entrevue avec M. H. I. Borden. Mais ni l'un ni l'autre ne veut faire de déclaration quant aux questions débattues.

Après d'autres observations qui n'ont rien d'importante dans ce débat, l'article continue ainsi:

On a demandé à M. Rogers quel était le sentiment public de l'Ouest en ce qui concerne le projet d'une marine de guerre canadienne, et il a répondu: "L'Ouest n'entretient pas une confiance illimitée en sir Wilfrid Laurier et ne considère pas qu'il travaille réellement, en cette affaire, pour le bien de l'Empire. Dans l'Ouest nous ne croyons pas qu'une marine de guerre, même si elle est canadienne, constitue le meilleur moyen pour nous d'acquiescer nos obligations envers la Grande-Bretagne pour la protection qu'elle nous a donnée et les services qu'elle nous a rendus."

Un peu plus loin l'article continue ainsi:

Parler d'une marine de guerre canadienne, ce n'est qu'indiquer un moyen d'atteindre une fin qui nous permette d'écluser la question et de ne rien faire. Si nous avions au Canada un premier ministre en la loyauté duquel nous pourrions compter, bien différent serait l'état de choses.

"Que dites-vous du projet soumis à la Chambre?"

"Les projets ne contiennent que des mots qui sont lettres mortes jusqu'à ce qu'un esprit les anime. Si l'esprit qui dirige le Gouvernement est tiède à l'endroit de ces projets, cet état de choses est bien sérieux à mon avis."

Monsieur l'Orateur, étant donné le développement qui vient de se produire, qu'on me permette de lire cette phrase.

Si l'esprit qui dirige le Gouvernement est tiède à l'endroit de ces projets, cet état de choses est bien sérieux, à mon avis.

Je signalerai à l'attention de l'honorable

ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) ce qui suit :

Il s'est écoulé plus de six longs mois depuis que ce projet de résolution a été soumis à la chambre, et rien n'a été fait jusqu'aujourd'hui, sauf qu'on a vu gagner du temps et en voyant deux ministres à la barre.

Ces citations nous démontrent que le projet de loi et certains de ses collègues de langue anglaise avaient arrêté une nouvelle politique; et il existait le moindre doute quant à l'origine de la pression, ce doute disparaîtrait complètement après le discours prononcé par l'honorable Walter Scott à la législature de la Saskatchewan, le 17 décembre 1909, alors que cette législature discutait le projet de résolution relatif à la construction du Drenchbought et qu'avait déposé M. Wylie. Il représentait alors, si je ne me trompe pas, la région de Maple-Creek. On rapporte que l'honorable M. Scott aurait prononcé les paroles suivantes :

Le mouvement en vue d'obliger M. Borden à modifier l'attitude qu'il a prise sur cette question de la marine de guerre, cela est parfaitement connu et est né à Winnipeg. La connaissance de ce fait, si on la relie à la proposition qui nous est soumise, nous donne toute raison de penser que nos honorables adversaires ont enfin découvert un moyen qui leur permet de montrer au moins un peu de reconnaissance dans le cas de certains faits qui se sont produits au cours de la campagne dans la Saskatchewan au mois d'août 1908, alors que les forces de l'organisation des soi-disant défenseurs des droits provinciaux se trouvaient dirigées de Winnipeg par l'honorable M. Rogers.

M. Wylie: "Rogers n'a rien à voir à la motion que je dépose."

M. Scott: "Monsieur l'Orateur, les règlements de cette Chambre imposent certaines restrictions très opportunes que je serais le dernier à méconnaître, mais nous nous occupons d'une question de marine et je conseillerais à mon honorable ami de chercher à connaître le sentiment que les marins entretiennent à ce propos."

La part prise par M. Rogers dans l'élection de la Saskatchewan l'année dernière ne peut être niée. L'attitude contraire qu'il oppose à celle de M. Borden sur la question de la marine est aussi bien connue. De même le but visé par M. Wylie au moyen de cette motion comme les nobles de M. Rogers sont clairs pour tout le monde. Que M. Wylie ne s' imagine pas que son jeu échappe au public.

J'affirme donc que c'est incontestablement le titulaire actuel du portefeuille de l'Intérieur (M. Rogers) qui fut le premier à prétendre ce que l'on a si souvent répété après lui au cours de la campagne électorale, à savoir que le programme naval anglais n'était pas suffisamment britannique, tout comme c'est le ministre des Travaux publics (M. Monk) et ses compères nationalistes qui dénoncèrent à Québec ce même programme comme étant trop favorable à l'Angleterre. Doit-on s'étonner, dans les circonstances, que nous demandions qu'on nous dise comment il se fait que ces deux personnes se trouvent réunies dans le même cabinet? N'est-il pas naturel aussi que nous demandions si les avis que le Gouvernement donnera à la couronne sur la question de la marine de guerre seront accompagnés de dix annexes, l'une portant la signature du ministre de l'Intérieur, qui représente le groupe impérialiste du parti, et l'autre signée par le ministre des Travaux publics au nom des antimpérialistes du même

parti. Il suffit de mentionner ces choses pour se convaincre que l'honorable M. Scott, par le très honorable chef de l'opposition, Alfred Laurier arrive à une heure supérieure à ce qu'il devrait avoir l'appui de tous ceux qui savent apprécier les avantages du gouvernement responsable.

On a tant discoursé sur la réciprocité que ce serait manquer d'égards envers la Chambre que de prolonger davantage la discussion sur ce sujet. Il est cependant un aspect de la question que j'ai cru à traiter en très peu de mots. À son avènement au timon des affaires, en 1896, le cabinet libéral dut faire face à un certain nombre de questions pendantes entre le Canada et les États-Unis, questions qui, à différents temps, avaient menacé de compromettre les relations amicales qui avaient prévalu jusque-là entre les deux nations voisines. Or, qu'est-ce? L'ancien gouvernement entreprit résolument d'écarter ces motifs de querelle et régla successivement la question des frontières de l'Alaska, ainsi que celle des eaux limitrophes, de la frontière dans la baie de Baffin, du droit de la pêche sur les côtes septentrionales de l'Atlantique, et de la chasse du phoque; il a également conclu une entente dans le but d'obtenir le règlement des réclamations encore impayées des sujets de l'un et l'autre pays.

Monsieur l'Orateur, le règlement de ces diverses questions s'est effectué sans atteinte à la dignité nationale comme sans affaiblissement des liens qui nous rattachent à l'Empire; en écartant tous ces sujets de querelle, il a au contraire jeté un lustre nouveau sur la nation canadienne non seulement en ce qu'il tendait à l'établissement de relations plus cordiales entre le Canada et les États-Unis, mais aussi en ce qu'il unissait plus étroitement que jamais les nations anglaise et américaine.

Tenant compte de ces résultats l'ancien gouvernement aurait cru manquer à son devoir envers le Canada et envers la Grande-Bretagne en repoussant l'offre que lui faisaient les États-Unis de conclure une convention de commerce portant uniquement sur les produits agricoles des deux pays. Tel étant mon avis, je ne saurais, en ma qualité de membre de l'ancien cabinet, dénoncer assez énergiquement les procédés des adversaires de la réciprocité, qui, perdant de vue les relations futures du Canada et de l'Empire avec les États-Unis, et ne songant qu'à faire triompher leur parti, n'ont pas craint de dénaturer le sens de certains mots dont le président Taft s'est servi dans son message au congrès, et ont prétendu qu'en disant des Canadiens qu'ils se trouvaient à la bifurcation des routes, c'était donner à entendre que nous avions à choisir entre la route qui conduit à Washington et celle qui conduit à la capitale de l'Empire britannique.

Comme on a attribué ce sens-là aux paroles du président Taft au cours du présent débat, je demande qu'il ne soit permis de consacrer quelques instants à l'exposition des faits. Or, ces faits, quels sont-ils? Tout d'abord, les paroles que l'on a relevées dans le message du président ne peuvent pas avoir le sens qu'on leur a attribué. Voyons plutôt ce qu'il a dit :

Le Dominion a beaucoup prospéré; il compte une population active, industrieuse et intelligente. Elle arrive à la bifurcation des routes. Elle devra bientôt décider si elle doit se considérer comme étant à jamais séparée de nos marchés par une muraille perpétuelle ou si nous devons nouer des relations de commerce marquées au coin de la cordialité.

Il n'y a rien de bien alarmant là-dedans, monsieur l'Orateur; rien qui motive le péril annexioniste, rien qui justifie l'appel au sentiment anti-américain en ce pays. Quand on connaît tous les faits, on verra combien sont inexcusables ceux-là qui ont fait croire aux Canadiens, ou du moins à un certain nombre d'entre eux que le président Taft fut le premier à parler de la "bifurcation des routes", et que le sens de ces mots-là nous était hostile.

Quels sont les autres faits? Les mots "la bifurcation des routes", un grand homme d'Etat américain s'en était déjà servi en disant les relations internationales avec un ancien chef du parti conservateur, et, on ne saurait en douter, en les insérant dans son message au congrès, le président Taft ne faisait que répéter ce que M. Bayard, secrétaire d'Etat du gouvernement américain, disait dans une lettre qu'il adressait à sir Charles Tupper en 1887 sur la question de nos relations de commerce. Dans cette lettre, en date du 31 mai 1887, M. Bayard disait:

La gravité de la situation présente entre nos deux pays exige une entière franchise. Je sens que nous sommes rendus à la "bifurcation des routes". D'un côté je vois des relations bien assurées, bien assises, normales, libres de mesquines jalousies, avec la plénitude des fruits d'une prospérité dérivant d'une amitié cimentée par des intérêts communs et durables parce qu'ils sont basés sur la justice: de l'autre, une carrière de rivalité acharnée, souillant notre longue frontière du cachet de l'hostilité, où la victoire signifie la disparition de la prospérité d'une nation voisine sans profit pour le vainqueur—un tort mutuel, physique et moral, qui doit répugner aux patriotes des deux pays et que, j'en suis sûr, nul ne fera, pour le prévenir, plus d'efforts que les deux auteurs de cette correspondance officieuse.

On retrouve là presque mot pour mot le langage du président Taft, et cette lettre fut écrite vingt-quatre ans avant que le président adressât son message au congrès. Quand sir Charles Tupper eut reçu cette lettre et lu la phrase où se trouvaient les mots "bifurcation des routes", entra-t-il dans une grande colère et se mit-il à crier que M. Bayard nourrissait des pensées hostiles au Canada quand il s'exprimait ainsi? Pas du tout. Protesta-t-il de quelque façon contre une telle expression? Non pas. On demandera peut-être ce qu'il fit. Le 6 juin 1887, il adressait tout simplement à M. Bayard une lettre ainsi conçue:

Mon cher monsieur Bayard,—J'ai reçu avec grand plaisir votre lettre du 31 mai, qui témoigne de l'importance que vous attachez au maintien de cordiales relations de commerce entre les Etats-Unis et le Canada, relations qui ont été si fécondes en résultats précieux pour les deux pays. Je vous approuve sans réserve quand vous dites que tous deux nous recherchons un règlement juste et durable et il n'y a qu'un seul moyen d'y arriver, à savoir: par la solution franche et nette, sur des bases libérales et dignes d'hommes d'Etat, de toute la question des relations commerciales entre les deux pays.

Pas un mot de protestation; chaque ligne de cette lettre blâmerait à jamais nos adversaires qui ont eu recours aux procédés dont nous avons lieu de nous plaindre. S'il était besoin de justifier notre attitude à l'égard de la convention douanière, nous ne saurions trouver de meilleure justification que celle que fournit cette lettre de sir Charles Tupper.

Si je trouve mauvaise l'attitude de la droite dans le domaine général de la politique, par contre, je ne trouve aucunement à redire à la naïveté dont ont fait preuve l'honorable député de Yamaska (M. Mondou) et l'honorable représentant de Peterborough-ouest (M. Burnham). Au dire du premier, l'opposition que l'on a suscitée au chef de l'ancien Gouvernement dans la province de Québec provient de ce qu'on pensait qu'il n'a pas fait assez pour les catholiques. L'honorable député de Peterborough-ouest (M. Burnham) est venu, de son côté, déclarer avec une égale franchise, que l'on a combattu le très honorable député dans l'Ontario parce qu'il avait trop favorisé les catholiques. Il est vrai qu'au cours de la dernière campagne électorale l'horizon politique de la masse des électeurs de cette province s'est trouvé momentanément obscurci par l'agitation de certaines questions: mais leur sens de la loyauté, leur profond amour de la justice n'inspirent assez de confiance pour croire que lorsque le brouillard se sera dissipé, ils rentreront dans le sentier du devoir et châtieront ceux qui ont profité de cette élection pour les induire en erreur.

On se rappelle les émeutes soulevées en Angleterre par Gordon et les excès regrettables auxquels se livra une populace subissant l'influence de la passion religieuse. Rapportant dans "Barnaby Rudge" les incidents qui marquèrent cette époque mouvementée, Charles Dickens signale un trait que je crois digne de porter à l'attention de la Chambre. Professant la même religion que les émeutiers, le serrurier Gabriel Varden, avait été instamment prié d'insérer leur devise à la croix sur sa porte pour assurer la protection de son foyer. A cette demande il fit la réponse méprisante que voici: "Je n'ai que faire de la protection de leur chef, et je ne veux pas insérer à la croix leur hurlement sur ma porte, fussent-ils une fusiller sur mon propre sentier parce que je refuse."

Telle est, en somme, l'attitude que prendront les électeurs d'Ontario si on revient jamais leur tenir des propos comme ceux qui ont marqué la dernière campagne électorale.

Qu'est-ce que le Gouvernement a trouvé à répondre à l'amendement? Le premier ministre et le ministre du Commerce se sont bornés à dire qu'il n'est pas juste d'exiger du Gouvernement qu'il fasse connaître en ce moment son programme naval. Pas juste d'exiger que le Gouvernement énonce son programme naval? quand, il y a un an à peine, le ministre des Travaux publics—que dis-je?—le premier ministre lui-même proposait un amendement à l'adresse parce que le discours du Trône n'indiquait pas que le Gouvernement eût l'intention de porter devant le peuple la question de la marine de guerre. Qu'est-ce qui empêchait les membres du nouveau cabinet d'annoncer

dans le discours du Trône la réalisation de ce que le premier ministre et le ministre des Travaux publics souhaitaient l'année dernière? N'y étaient-ils pas tenus en honneur après que le ministre des Postes (M. Pelletier) et M. Armand Lavergne eurent affirmé aux électeurs du comté de Québec que le premier ministre leur avait promis que la question serait l'objet d'un plébiscite? Ah! il n'est pas juste d'exiger du Gouvernement qu'il fasse connaître son programme naval après ce qui s'est passé au cours de la dernière période électorale, quand le premier ministre, qui s'était élevé aux plus hautes régions de l'éloquence en traitant la question de la marine en diverses parties de l'Ontario et ailleurs, devint tout à coup muet comme le mollusque traditionnel dès qu'il eut mis le pied sur le sol de la province de Québec. N'avons-nous pas droit d'exiger l'explication d'une telle attitude à la Janus?

Vous dites qu'on ne peut demander au Gouvernement de déclarer quelle est sa politique navale, puisque le premier ministre s'est rendu à Missisquoi, dans la province de Québec, pendant la dernière élection et, du haut de la tribune où se tenait son candidat, a ouvertement approuvé le programme électoral de celui-ci programme qui renfermait ce paragraphe:

Si je suis élu—je le déclare énergiquement d'avance—je parlerai et je voterai en faveur de l'abrogation de la loi de marine. Je voterai contre tout premier ministre, que ce soit M. Borden ou un autre, qui n'abrogerait pas entièrement cette loi.

Vu l'approbation de cette attitude par le premier ministre au cours de l'élection n'avons-nous pas le droit de savoir ce qu'il pense aujourd'hui de cette question?

Vous dites qu'on ne peut demander au Gouvernement de déclarer quelle est sa politique navale puis le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen), adressant la parole ici même un soir de ces jours derniers, a approuvé l'envoi par le premier ministre, pendant l'élection, de dépêches exposant les grandes lignes de son programme sur une infinité de questions. Si cela était permis au premier ministre, nous avons certainement le droit de lui demander d'exposer son programme maritime dans le discours du Trône.

Vous dites qu'on ne peut demander au Gouvernement de déclarer quelle est sa politique navale, quand dans le présent débat le premier ministre nous a dit que les dépenses pour la marine doivent cesser, quand le ministre de la Marine a déclaré que des membres du ministère devront se rendre en Angleterre pour s'entendre sur cette question avec l'amirauté. Le Gouvernement n'aurait-il pas pu faire l'une ou l'autre de ces déclarations, ou les deux dans le discours du Trône?

Je demanderai au ministre des Travaux publics pourquoi il gaspillerait du temps et de l'argent pour se rendre en Angleterre au sujet de ce que son collègue, le ministre de l'Intérieur (M. Rogers), qualifie de mission pour gagner du temps. Qu'a-t-il besoin de consulter l'amirauté? Il connaît son opinion. Elle se trouve dans les comptes-rendus officiels de la conférence de 1909.

S'il lit ces comptes-rendus ainsi que le débat qui eut lieu subséquemment en cette enceinte sur ce sujet, il s'apercevra que l'amirauté approuvait l'un de ces trois projets—d'abord, une subvention en argent; en deuxième lieu, une unité de combat dans les eaux du Pacifique; troisième, une marine comme celle que l'ancien ministère se proposait de créer.

S'il lui faut plus de renseignements, l'honorable ministre (M. Hazen) pourra les obtenir par le simple envoi d'une dépêche au ministère des affaires étrangères ou à qui de droit en Angleterre.

Peut-être l'honorable sénateur George Taylor, notre ancien collègue, ci-devant représentant de Leeds aux Communes, a-t-il éventé la mèche en discutant, avec une singulière candeur, devant ses anciens commettants, le marchandage politique qui a eu lieu entre lui, le premier ministre et le ministre des Finances (M. W. T. White) afin de procurer à ce dernier le mandat du comté de Leeds. Au cours de ses explications, l'honorable sénateur a dit aux habitants de cette circonscription que le premier ministre lui avait appris qu'il ne perdait pas grand chose en renonçant à son mandat de député pour entrer au Sénat, vu qu'il n'y aurait que deux sessions de la présente législature.

S'il en est ainsi, et je n'ai pas lieu d'en douter, il semble fort que le ministère cherche à différer la solution de cette question jusqu'après la prochaine élection générale, dans l'espérance qu'il pourra escamoter un verdict favorable.

Ou bien, est-ce que, à l'instar du bon constrictor, après avoir avalé tant de choses, il a besoin d'un long sommeil pour le digérer?

Dans son admirable discours de la semaine dernière, le représentant de Red-Deer (M. M. Clark) a dit à bon droit que le présent amendement met en jeu l'honneur du ministère. Il en est ainsi, monsieur l'Orateur. Cependant, le député de Red-Deer ne savait probablement pas, lorsqu'il a tenu ce langage jusqu'à quel point l'honneur du ministère était engagé.

Monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne s'est pas seulement joué du Parlement, mais il s'est joué de Sa Majesté le Roi, ainsi que de Son Altesse Royale le Gouverneur général. Tantôt le Gouvernement dit aux nationalistes qu'il n'y aura pas de marine et l'instant d'après, il affirme à Sa Majesté et à Son Altesse Royale qu'il y aura une marine. Cette annonce a paru dans la "Gazette du Canada", édition du 11 novembre 1911:

Il a plu à Sa Majesté le Roi de permettre que les forces navales du Canada portent le nom de la "Marine royale canadienne" et que les bâtiments de guerre soient nommés "Vaisseaux canadiens de Sa Majesté".

G. F. DESBARATS,

Sous-ministre du Service naval.

S'il ne doit pas y avoir de vaisseaux, s'il ne doit pas y avoir de marine, les ministres, hommes d'honneur, ne devaient-ils pas le dire à Sa Majesté, au lieu de lui laisser croire que nous aurons les deux par la publication de cette annonce constatant sa volonté? Mais, il y a plus.

De même que les ministres se sont joués de Sa Majesté, de même ils se sont joués de son représentant le Gouverneur général du Canada. La même édition de la "Gazette du Canada" renferme cet avis:

Hôtel du Gouvernement à Ottawa,

Mercredi, 16 octobre 1911.

Présent:

Son Altesse Royale en conseil.

Il plaît à Son Altesse Royale d'ordonner ce qui suit par les présentes:

Le règlement concernant l'inscription des cadets de marine pour le service naval, qui stipule que les candidats devront être âgés de quatorze à seize ans au 1er de janvier qui suivra les examens, est suspendu en ce qui a trait aux examens des cadets de marine qui auront lieu au mois de novembre 1911, et il est décrété que les candidats âgés d'au plus dix-sept ans le premier de janvier 1912 pourront prendre part aux examens. Cette modification concernant l'âge ne s'appliquera qu'à ces examens-ci.

RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du conseil privé.

Si nous ne devons pas construire de vaisseaux ni avoir de marine, conformément aux vœux du groupe nationaliste de ce ministère de coalition, pourquoi a-t-on affirmé au Gouverneur général que nous aurons les deux d'après le texte

de ce décret du conseil que le ministère a présenté à Son Altesse Royale pour obtenir sa signature? Quelle est la portée de ce décret du conseil s'il ne laisse pas entendre que le programme naval de l'ancien Gouvernement est appliqué par le présent ministère de coalition.

Il y a plus. Tout en affirmant à un groupe de ses partisans qu'il n'y aura pas de marine le Gouvernement actuel publie des avis d'adjudication de toutes sortes de fournitures navales. Des soumissions sont reçues. Elles seront acceptées en temps et lieu par décret du conseil et chaque fois qu'un décret sera présenté à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour qu'il y appose sa signature, nous aurons une nouvelle assurance que le programme naval de l'ancien Gouvernement sera suivi. Certes, s'il n'en est pas ainsi, les ministres sont tenus de l'apprendre à Son Altesse Royale.

Mais, comme le disait ces jours derniers le représentant de Guysboro (M. Sinclair) quelle sorte de traitement le Gouverneur général du Canada peut-il attendre de la part des héritiers pontiques de ceux qui lançaient des pierres à un gouverneur général dans les rues de Montréal?

Quand même cet amendement et le débat qu'il provoque n'auraient pas d'autre résultat que de mettre la droite sous son vrai jour aux yeux de la population canadienne, cela suffirait à justifier l'appui que je me propose de donner à l'amendement.

